

## LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

De la pluie, toujours de la pluie, et encore de la pluie, telle est en résumé l'histoire monotone des sept dernières semaines. Un homme exact et un observateur bien renseigné publiait l'autre jour dans les gazettes, que sur les trente-et-un jours qu'a duré le mois d'Août, vingt-et-un ont été consacrés à la pluie ; ce calcul nous dispense de toute appréciation. Le mois de Septembre promettait de dépasser encore son humide prédécesseur, mais par bonheur depuis deux jours le soleil, qui semblait nous avoir oubliés, a reparu souriant et radieux ; pour ne pas le chasser de nouveau, rengainons bien vite les mauvais compliments que nous nous apprêtions à lui décerner.

La moisson qui donnait de si belles espérances a gravement souffert de ces pluies incessantes. De tous côtés des plaintes amères se font entendre, et c'est à peine si avec un temps favorable on peut maintenant compter sur une demi récolte. Le mouvement habituel des affaires s'est ralenti sensiblement par suite de ce déplorable contre-temps. D'autres causes que nous ne pouvons qu'indiquer légèrement menacent d'aggraver considérablement le malaise qui commence à se faire sentir dans notre monde commercial.

Par une loi passée dans la dernière session du Parlement, la Législature a enlevé toutes les restrictions qui pesaient sur nos banques incorporées, et les a laissées libres d'exiger à l'avenir le taux d'intérêt qui leur conviendrait. En même temps que cette loi devenait en force, l'emprunt provincial faisait son apparition sur notre marché monétaire. Ces deux mesures, jointes à l'aspect alarmant des récoltes par tout le pays, ont eu l'effet de doubler en peu de temps le taux de l'escompte ; et plus l'intérêt s'élève, plus on dirait que les capitaux craignent de se risquer au dehors. Bon nombre de petits commerçants sont tombés victimes de ce fâcheux état de choses ; et la Banque du Haut-Canada, qui depuis quelques années ne se soutenait que par un miracle d'équilibre, a profité de la rigueur des temps pour suspendre paiement.

Cette Banque, une des plus anciennes du Haut-Canada, avait été pendant plus de vingt ans, et surtout depuis l'Union, une des plus puissantes institutions monétaires du pays. Devenue successivement dépositaire des fonds du gouvernement, des compagnies de chemins de fer du Grand-Tronc et du Grand Occidental, et ayant par là à sa disposition plus de capitaux qu'il ne lui en fallait pour les besoins réguliers du commerce, elle crut pouvoir appliquer cet excédent dans des placements immobiliers. C'est en partie à cette déviation de la ligne naturelle des affaires de banque que l'on attribue sa ruine. Privée de la clientèle du gouvernement provincial sous l'administration Macdonald-Dorion, plus tard de celle du Grand-Tronc et enfin tout dernièrement de celle de la compagnie du Grand Chemin de fer Occidental (*Great Western*), elle n'a pu, malgré les efforts et la persévérance de ses directeurs, tenir tête plus longtemps à l'orage. Incapable de réaliser ses valeurs immobilières assez promptement pour racheter ses billets en circulation, elle s'est vue forcée de fermer ses comptoirs, le 18 du courant. C'est la première fois qu'une banque incorporée suspend paiement en cette Province, et malgré la rigueur du temps, le fonctionnement de nos autres institutions monétaires est d'une régularité telle que la chute de celle-ci ne les ébranle en rien. Les affaires de la Banque du Haut-Canada tombent en vertu de la loi sous le contrôle du Ministre des Finances, et les porteurs de ses billets n'auront à subir qu'un léger retard pour être payés intégralement. On s'accorde généralement à dire que le déficit sera